

FOOT 93

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL



SAM.



DIM.



CHALLENGE U10-U11 - 1ER TOUR PAGE 4

INFOS
DISTRICT

PAGE 2

ACTUALITÉS

PAGE 4

CSG & SR

PAGE 9

INFOS DISTRICT

Retrouvez les dernières actualités du District de la Seine-Saint-Denis de Football sur toutes nos plateformes internet :

- Sur notre site internet officiel : district93foot.fff.fr
- Sur nos réseaux sociaux :



@district93foot



@district93football



@district93foot

HORAIRES D'OUVERTURE DU STANDARD TÉLÉPHONIQUE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉ	14H00 - 18H00
MAR.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
MER.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
JEU.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
VEN.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
SAM.	FERMÉ	FERMÉ
DIM.	FERMÉ	FERMÉ

INFOS DISTRICT

ÉLUE DE PERMANENCE : WEEK-END DU 12 ET 13 NOVEMBRE 2022



Madame Djaimila BENSLIMANE sera à votre écoute durant ce week-end du 12 et 13 novembre 2022 au 06 50 13 11 45.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.);
- problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.);
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport pour suite à donner.

En aucun cas il ne sera répondu sur la pose d'une réserve ou tout sujet réglementaire ainsi que le fonctionnement de la FMI.

Nos amis Arbitres doivent contacter directement leur référent.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

ACTUALITÉS

FERMETURE DU DISTRICT - VENDREDI 11 NOVEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Pour votre information en raison du jour férié consacré à la commémoration de l'Armistice, le District de la Seine-Saint-Denis de football sera fermé toute la journée du Vendredi 11 Novembre 2022.

Bon week-end à toutes et à tous.

CHALLENGE U10-U11 - 1ER TOUR

Le Challenge U10-11 aura lieu le samedi 19 novembre 2022 sur plusieurs sites.

Le rendez-vous est fixé à 9h00 sur votre site d'accueil pour un début des matchs à 10H00.

Afin d'optimiser le temps de pratique, merci de vous munir de votre feuille de licences remplie avant votre arrivée, de pré-remplir votre feuille de jonglerie (Noms et Prénoms) et de prendre connaissance du règlement.

Les sites d'accueil doivent retourner au District avant le mardi suivant 12H00 les documents suivants:

- La feuille de matchs pour la poule U10 et U11,
- La feuille de jonglerie de toutes les équipes présentes,
- La feuille de licences de toutes les équipes présentes.

Organisation challenge U11 IDF _1er tour

REGLEMENT challenge U11 IDF

Feuille de licences

Feuille de jonglerie

Feuille de matchs 3 équipes

Feuille de matchs 4 équipes

Feuille de matchs 5 équipes



ACTUALITÉS

FESTIVAL FOOTBALL U13 - 1ER TOUR

Le premier tour du FFU13 aura lieu le samedi 19 Novembre 2022 sur plusieurs sites.

Vous trouverez ci-dessous tous les éléments concernant le Festival Football U13.

Le rendez-vous est à 13h00 sur votre site d'accueil pour un début des matchs à 14h00.

Les feuilles de licences, de matchs et de jonglerie sont à envoyer au District avant mardi 12h00 :

- Organisation FFU13_1er Tour
- REGLEMENT FFU13
- Feuille de licences FFU13
- Feuille de jonglerie FFU13
- Feuille de matchs 3 équipes
- Feuille de matchs 4 équipes
- Feuille de matchs 5 équipes

UEFA EURO 2024 - FRANCE VS PAYS-BAS 24.03.2023

Dans le cadre du match de qualification de l'UEFA EURO 2024, l'Equipe de France jouera sa prochaine rencontre au Stade de France le :

- Vendredi 24 Mars 2023 à 20h45, match France / Pays Bas.

Vous trouverez ci-après, le formulaires billetterie (en format PDF) à nous retourner : FFF - bon de commande billetterie France - Pays-Bas

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner ce dernier dûment complété pour le Lundi 12 Décembre 2022 12h00 au plus tard.

ACTUALITÉS

SEMAINE DU SPORT À L'HÔPITAL - 18ÈME ÉDITION

C'est avec un immense plaisir que nous nous sommes joints à l'Association Premiers de cordée lors de la 18ème édition de la Semaine du Sport à l'hôpital.

L'objectif de cette semaine étant de proposer différentes activités sportives aux enfants hospitalisés. Nous avons réalisé 3 initiations au total au sein de deux établissements du département :

- L'hôpital Robert Ballanger (Sevran),
- L'UGECAM (Montreuil).

Retrouvez toutes les actions mises en place par l'association Premiers de cordées sur leur page Facebook Premiers de cordée ou directement sur leur site internet <https://premiersdecordee.org/>



ACTUALITÉS

FAFA - SAISON 2022/2023

Le Fonds d'Aide au Football Amateur est ouvert pour la saison 2022-2023. Toutes les infos sur ce dispositif mis en œuvre par la FFF au soutien des clubs amateurs et aux collectivités territoriales.

La Fédération Française de Football a fait de l'accompagnement de ses clubs et de leurs collectivités une priorité. Elle apporte chaque année un fort soutien économique à leurs projets de développement et de structuration. En 2020-2021 et 2021-2022, malgré les conséquences de la pandémie, les aides prévues ont ainsi été maintenues à hauteur de 90 M€.

Pour 2022-2023, le budget alloué au football amateur s'établit à 101,1 M€, un niveau jamais atteint. Sur cette enveloppe, la FFF consacre près de 17 M€ au Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) et ses différents volets.

- FAFA Équipements Clubs Collectivités : 7,7 M€
- FAFA Équipements Ligues et Districts : 750 000€
- FAFA Équipements nouvelles pratiques (terrains Beach Soccer, Futsal, Foot5) : 1,5 M€
- FAFA Transport (mini bus) : 1,5 M€
- FAFA Formation : 2,6 M€

L'accent sur les nouvelles pratiques

Grâce au FAFA, la FFF participe de manière importante à la construction, la modernisation ou la rénovation d'équipements, au côté des clubs et des collectivités. Un accent particulier est mis sur la réalisation d'équipements dédiés aux nouvelles pratiques (Beach Soccer, Futsal, Foot5), pour répondre à un objectif de développement, avec des aides augmentées par rapport à la saison précédente, afin de tenir compte de la hausse du coût des matières premières notamment :

- ▶ 40 000 € (dans la limite de 50 % du coût du projet) pour un terrain de Foot5 si le projet n'est pas éligible à l'aide de l'Agence nationale du sport (s'il l'est, limite fixée à 30 000 €) ;
- ▶ 25 000 € maximum avec éclairage et 20 000 € sans éclairage (dans la limite de 50 % du coût du projet) pour un terrain de Futsal extérieur si le projet n'est pas éligible à l'aide de l'Agence nationale du sport (s'il l'est, limite fixée à 20 000€ avec éclairage et 15 000 € sans éclairage) ;
- ▶ 20 000 € maximum (dans la limite de 50 % du coût du projet) pour un terrain de Beach Soccer (au lieu de 15 000 €) ;

ACTUALITÉS

FAFA - SAISON 2022/2023

L'engagement RSE affiché

À travers ce Fonds d'Aide au Football Amateur, la FFF traduit aussi sa politique volontariste en termes de responsabilité sociétale. Dans le volet « Équipements », certains pré-requis ont été intégrés aux dossiers de demande de subvention pour favoriser la construction et la rénovation d'équipements éco-responsables.

Exemples ? La mise en place d'un système d'éclairage 100% LED pour la création ou la mise en conformité d'un éclairage ; ou la mise en place d'un dispositif anti-dispersion/confinement des granulats pour la création d'un terrain synthétique de grands jeux.

Dans le volet « Transport », cette volonté se concrétise par le co-financement (à hauteur de 50 % dans la limite de 8 000€) de bornes de recharge électriques destinées aux parkings des installations sportives ou à proximité immédiate, afin de faciliter la transition écologique dans le monde du football et faciliter la venue de spectateurs et/ou licenciés possédant des véhicules électriques.

Les porteurs de projets doivent se rapprocher de leur district ou ligue d'appartenance afin de les accompagner à formaliser un dossier. Les cahiers des charges sont disponibles ci-dessous.

Documents à télécharger

- Cahier des charges Équipements Clubs Collectivités 2022-2023
- Cahier des charges Transport 2022-2023
- Cahier des charges Emploi 2022-2023
- Cahier des charges Bornes recharge électriques 2022-2023
- Cahier des charges Terrains Futsal 2022-2023
- Cahier des charges Terrains Foot5 2022-2023
- Cahier des charges Terrains Beach Soccer 2022-2023

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 8 NOVEMBRE 2022

PRÉSIDENCE : M. JAMAL SOUADJI

PRÉSENTS : MME. DJAIMILA BENSLIMANE (CD), MM. MARCEL FRIBOULET, MUSTAPHA MANSOUR.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF)

EXCUSÉS ; M. MANUEL COBO.

Début de la réunion à 18h45

Suite à l'impossibilité sur certains matches de saisir les avertissements, il est rappelé ici un point de règlement :

Si vous avez des demandes de licences formulées de manière « classique » en cours de traitement, les joueurs dont la licence a le statut « non active » peuvent participer aux rencontres de compétition officielle. Il est toutefois rappelé que le club alignant un joueur avec une licence « non active » doit faire preuve de vigilance tant au niveau des informations saisies que des pièces transmises et diligence en cas de refus d'une pièce et ce, afin de ne pas risquer que la date de d'enregistrement de la licence soit différente de celle de la saisie de la demande et que, au final, le joueur concerné ne soit pas qualifié.

Article 82.2 des règlements généraux de la FFF : Pour les dossiers complets ou complétés dans un délai de quatre jours calendaires à compter du lendemain de la notification par la Ligue ou la FFF le cas échéant, de la ou des pièces manquantes, la date de l'enregistrement est celle de la saisie de la demande de licence par le club, par Footclubs.

Pour les dossiers complétés après ce délai, la date de l'enregistrement est celle de la date d'envoi constatée de la dernière pièce à fournir.

Les clubs ont toujours la possibilité de poser des réserves en cas de doutes sur une ou plusieurs licences de leur adversaire.

U14 D1 Match 50639.1 Tremblay Fc/Ja Drancy du 8/10/22

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de la Ja Drancy sur la participation de M. Rayane BEK Arbitre assistant de Tremblay Fc susceptible de ne pas être licencié lors du match en rubrique,

Demande ses éventuelles observations à Tremblay Fc,

Dossier traité lors de la prochaine réunion.

Reprise du dossier,

Constatant que Tremblay Fc n'a pas souhaité apporter de commentaires,

Considérant que les évocations ne concernent que les joueurs au regard de l'article 187.2 des règlements généraux de la FFF,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Rejette la demande d'évocation de la Ja Drancy comme irrecevable,

Débite Ja Drancy des frais de dossier,

Inflige une amende de 100 euros à Tremblay Fc pour avoir inscrit une personne non licenciée.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U14 D1 Match 50627.1 Espérance Aulnaysienne/Ja Drancy du 24/9/22

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance de la réserve de la Ja Drancy sur la participation de M. Jean Claude NJEHOYA NLOGA Educateur de la Ja Drancy et ayant obtenu une licence de Dirigeant au sein de l'Espérance Aulnaysienne, ayant occupé le poste d'Educateur avec une simple licence de Dirigeant pour la dire irrecevable en la forme,

Constatant qu'aucune réserve n'a été portée sur la FMI,

Transforme la réserve en réclamation,

Constatant que la réclamation de la Ja Drancy a été transmise plus de 48 heures après la rencontre en rubrique,

Considérant en outre que les réclamations concernent uniquement les joueurs, au regard de l'article 187.1 des règlements généraux de la FFF,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Rejette la demande d'évocation de la Ja Drancy comme irrecevable,

Débite Ja Drancy des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

FORFAITS

1er Forfait

Cdm D1 Fa Le Raincy/**Karma Fsc** du 30/10/22

2è Forfait

Néant

Forfait Général

Néant

FEUILLES DE MATCHES NON PARVENUES

1ère demande

Seniors D3 A **Neuilly Plaisance Sports**/As La Courneuve 2 du 6/11/22

Seniors D3 A **Sevran Fc 2**/Js Bondy du 6/11/22

Seniors D4 A **Athletic Le Raincy**/As Plaine Victoire du 6/11/22

Super Vétérans Coupe **Villepinte Fc 2**/Athletico Bagnolet du 6/11/22

Super Vétérans Coupe **Sevran Fc**/Montfermeil Fc du 6/11/22



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

2^è demande

Néant

3^è et dernière demande

Néant

Match perdu par pénalité

Néant

FEUILLES DE MATCHES INFORMATISEES (FMI) NON UTILISEES.

En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,

En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain. Même en cas de tablette défectueuse ou de bug informatique, le club recevant est dans l'obligation de montrer la tablette à son adversaire pour preuve de bonne foi sous peine de sanctions.

Rappel : Les équipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas. Les explications doivent être motivées en précisant l'incident survenu, l'envoi d'un simple bug n'étant pas suffisant. Les clubs en gras sont sanctionnés.

Avertissement

U18 D3 A Esd Montreuil 2/**So Rosny** du 30/10/22 : Pas d'explications

U18 D3 A **Sc Dugny/Usm Gagny** du 30/10/22 : Pas d'explications

U18 D3 B Fc Livry Gargan 2/**Drancy Fc** du 30/10/22 : Pas d'explications

CDM D1 **Romainville Fc/Usm Gagny** du 30/10/22 : Romainville : Explications insuffisantes ; Gagny : Pas d'explications

Anciens D2 B **Velha Guarda 2/Portugais Noisy le Grand** du 30/10/22 : Pas d'explications

Super Vétérans Poule B **Antillais Aulnay Nord**/Ca Romainville du 30/10/22 : Pas d'explications

Super Vétérans Poule C Atlético Bagnolet/**Fc Livry Gargan** du 30/10/22 : Erreur de Livry Gargan Fc

55 ans Critérium **As La Courneuve/Flamboyants de Villepinte** du 30/10/22 : Pas d'explications

Récidive – 100 euros

Néant

2^è Récidive – Match perdu par pénalité

Néant

Fin de la réunion à 19h40



**FOOT 93 EST LE JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL DU
DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL**

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Mme. Marina SAUVAGE

RÉDACTION

Mme. Jade EL MKELLEB

PERMANENTS

**DIRECTRICE ADMINISTRATIVE :
RESPONSABLE COMPÉTITIONS :
COMPTABILITÉ :**

Mme. Marina SAUVAGE
M. Eric TEURNIER
Mme. Margaux BOURY

Mail : secretariat@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**TECHNIQUE :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DAP :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL :**

M. Marc MATHIEU
M. Jérémy MAYTRAUD
M. Christophe MORO

Mail : technique@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL
65-75 AVENUE JEAN MERMOZ, 93120 LA COURNEUVE**

